Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin

Le Contrat Régional d'Objectifs de Filière Caprine a été adopté par la Région Rhône-Alpes le 22 janvier 2010. Un de ses objectifs principaux est d'assurer la durabilité de la filière régionale, en travaillant sur les notions de viabilité et vivabilité, sur les coûts de production, la productivité et la compétitivité.
Dans ce cadre, le **Volet A3 : Réseau technique** constitue un levier d'action majeur. Il représente en effet 29 % du total de subvention programmé dans le CROF.
Ce dispositif répond à l'attente exprimée par les professionnels de la filière caprine de renforcer leur encadrement technique. Il vise à :

- répondre aux besoins d'accompagnement technique des éleveurs caprins sur tout le territoire régional,
- coordonner et structurer le réseau technique pour assurer la meilleure compétence, disponibilité et efficacité face aux enjeux de l'élevage et de la filière caprine.

Différents types d'actions sont financés par la Région au travers de ce volet du CROF :

- des actions de **conseil individuel**, se caractérisant par des visites d'appui technique en exploitation,
- des actions de **conseil collectif**, qui réunissent des groupes d'éleveurs sur des thématiques techniques,
- des **actions collectives du réseau de techniciens** : échange d'expériences, formations, études, chantiers méthodologiques, conception d'outils ou de supports de diffusion, etc…

➘ ces actions collectives sont conduites dans le CROF en étroite complémentarité avec le PEP

La Région intervient sur le volet A3 en prenant en compte le temps passé par les animateurs, techniciens et conseillers, à hauteur de 20 % de leur coût de journée environné. L'aide est versée aux structures qui emploient ces agents.

La Région soutient également des coûts externes (facturés) à hauteur de 40 % : acquisition de documents techniques, réalisation d'études, intervention de prestataires spécialisés (experts, conseillers fromagers, ergonomes,…), etc…

Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin

Les thématiques prises en compte

Thématique		Sous-thématique
A.3	**Chantiers transversaux du réseau technique**	Thématiques transversales, chantiers méthodologiques transversaux, Relais des actions diffusion du PEP,…
A.3.1	**Suivi des créations d'ateliers et des reconversions**	Suivi pré et post-projet des créations d'ateliers laitiers ou fromagers caprins (hors installations), en diversification ou en reconversion d'un autre atelier animal, et des reconversions d'un système laitier à un système fromager ou l'inverse
A.3.2	**Performance des élevages**	Approche technico-économique : Références, Diagnostics Bien Vivre du Lait de Chèvre, Diagnostics coût de production de l'atelier caprin,…
		Alimentation
		Reproduction et saisonnalité
		Qualité du lait, notamment maîtrise des concentrations cellulaires
		Elevage des chevrettes
		Economies d'eau et d'énergie
A.3.3	**Références économiques sur les produits laitiers caprins fermiers**	
A.3.4	**Maîtrise de la qualité des produits laitiers fermiers**	Maîtrise de la qualité sanitaire des fabrications fermières
		Maîtrise de la technologie fromagère
A.3.5	**Conditions de travail en élevage caprin**	

Les différentes actions prises en compte

Le conseil individuel	Il se caractérise par des visites d'appui technique en exploitation 1 visite = 0,5 jour ou 0,25 jour En effet, dans le cas général, on considère qu'une visite d'appui technique nécessite 0,5 jour. Cependant, les techniciens peuvent déclarer des visites = 0,25 jour, notamment sur les 3 thématiques : alimentation, reproduction et saisonnalité, élevage des chevrettes. Cela permet de prendre en compte le fait que plusieurs thématiques peuvent être abordées durant la même visite. Toutes les visites d'appui technique individuel sont déclarées très précisément : date de visite, thématique d'appui, nom de l'éleveur, numéro d'identification et commune.
Les suivis création et reconversion	Ces suivis font l'objet de déclarations particulières (fiches de suivi du projet) car ils peuvent s'étaler sur plusieurs années Prise en compte d'un maximum de 5 jours de suivi par projet dont au maximum 3 en post-projet 1 visite = 0,5 jour

Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin

Les différentes actions prises en compte

Les Diagnostics	Les Diagnostics Bien Vivre du Lait de Chèvre et les Diagnostics Coût de production de l'atelier caprin 1 Diagnostic réalisé = 1,5 jour de travail
Le conseil collectif	Organisation et animation de formations ou réunions techniques d'éleveurs 1 réunion de conseil collectif = 1,5 jour de travail
Les « têtes de réseau »	Prise en compte du temps passé en tant que tête de réseau d'un groupe de travail régional, d'une thématique ou d'un chantier particulier : participation à des travaux nationaux, préparation de réunions régionales, coordination du groupe, etc… sur déclaration d'activité
Les formations de techniciens	Prise en compte de la participation des techniciens à des formations, des journées d'information, d'échange d'expériences, organisées sur le plan régional selon temps de réunion
Les groupes de travail	Prise en compte de la participation des techniciens à des réunions et groupes de travail sur des échanges techniques, des chantiers méthodologiques, de diffusion, etc… temps de préparation, de contribution au groupe sur déclaration d'activité + temps de réunion
Le travail individuel sur méthodes-références-outils	Prise en compte du temps passé individuellement sur des chantiers méthodologiques, la mise au point d'outils, la préparation d'interventions, le travail sur des documents de communication, etc… sur déclaration d'activité
L'acquisition de documents techniques	Exemple : commande groupée régionale des guides « L'alimentation pratique des chèvres laitières » prise en compte sur facture
Les études	Prestations d'études visant à apporter des références, des éléments d'éclairage… Exemple : étude de Céline Charpin sur les cellules en 2011 prise en compte sur facture
Le conseil fromager facturé à des structures collectives	Cas des structures collectives qui font appel à un prestataire extérieur pour proposer un service de conseil fromager à leurs adhérents prise en compte sur facture

En 2014, on a en outre introduit les notions de **projet** et de **chef de projet**. Une nouvelle organisation a en effet été mise en place pour améliorer l'articulation entre Recherche et Développement. Dans ce cadre, chaque année, un certain nombre de projets sont retenus comme prioritaires et orientés, selon leur nature, soit vers le PEP, soit vers le CROF.

Ainsi, trois projets de développement ont été mis en œuvre dans le CROF en 2014 :

- Animation d'un groupe technique régional sur l'accompagnement technico-économique des éleveurs caprins
- Sensibilisation des éleveurs caprins à l'importance de la connaissance du statut sanitaire de leur troupeau
- Diffusion de la méthode Cap cellules

CAPRIN Rhône-Alpes

RHÔNE-ALP'ELEVAGE
Association des filières d'élevage de Rhône-Alpes

Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin

Les réalisations en 2014

- **25 structures** ont participé aux activités du Réseau technique caprin : 6 Chambres d'Agriculture, 7 Entreprises de Conseil Elevage, 3 Groupements de Défense Sanitaire, 3 EMP (Coopératives d'IA), 2 Laiteries, et 4 autres structures diverses.

- Ces actions ont mobilisé **52 techniciens ou animateurs,** sur un total de **865 journées** dont 583 jours consacrés à l'appui technique individuel.

- **365 exploitations caprines** ont été visitées en appui technique individuel (soit 29 % des éleveurs de plus de 20 chèvres).

Elles se répartissent comme suit :

Ain	10
Ardèche	98
Drôme	81

Isère	50
Loire	33
Rhône	66
Savoie	2
Hte Savoie	25

Pour **37 %,** il s'agit **d'éleveurs livreurs**, pour **6 % d'exploitations mixtes** et pour **57 % de fromagers fermiers.**

Parmi ces exploitations, 42 sont nouvelles dans le dispositif : elles n'avaient jamais été visitées en appui technique depuis 2010. Au total, **sur les cinq années du CROF, de 2010 à 2014, 784 élevages caprins différents** ont été visités dans le cadre du CROF.

En 2014, **1 651 visites en exploitation** ont été effectuées dans le cadre de l'appui technique individuel et justifiées dans le CROF.

Par ailleurs, **52 Diagnostics Coût de production de l'atelier caprin** ont été mis en œuvre.

- **Les thématiques travaillées** :

Thématique		Sous-thématique	Nombre de jours
A.3	**Chantiers transversaux du réseau technique**		28
A.3.2	**Performance des élevages**	Approche technico-économique, dont Diagnostics Coût de production	116
		Statuts sanitaires	17
		Alimentation	267
		Reproduction et saisonnalité	215
		Qualité du lait	56
		Elevage des chevrettes	110
A.3.4	**Maîtrise de la qualité des produits laitiers fermiers**	Maîtrise de la qualité sanitaire	23
		Maîtrise technologique	13
A.3.5	**Conditions de travail en élevage caprin**		20

- **Plus de 115 000 € de subvention** ont été justifiés sur le volet A3 en 2014, et plus de 403 000 € sur la durée du CROF (de 2010 à 2014).

Programme bénéficiant du soutien de la RhôneAlpes Région